



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 4 de la résolution [2544 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, le cinquième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs
(*Signé*) Karim Asad Ahmad **Khan**



Cinquième rapport du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

Résumé

Le cinquième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est présenté en application de la résolution 2544 (2020) du Conseil de sécurité.

Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a continué de se montrer innovante dans l'exécution de son mandat, de manière à parer aux grandes difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le renforcement de la coopération avec les autorités judiciaires iraqiennes a été au cœur des progrès accomplis. Avancée importante, l'Équipe d'enquêteurs a commencé à former des juges d'instruction iraqiens et à les aider à constituer des dossiers en vue de l'engagement de poursuites contre des membres de l'État islamique en Irak et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Par ailleurs, elle collabore activement avec les organes judiciaires et exécutifs pour numériser et archiver de grands volumes de documents, une démarche qui sera essentielle pour rassembler des preuves à l'appui des poursuites pénales engagées contre les membres de l'EIIL.

L'Équipe d'enquêteurs a poursuivi ces initiatives de renforcement des capacités. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis à l'égard de l'adoption d'un projet de législation qui constituerait le fondement juridique national permettant d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes internationaux. Ce projet est actuellement examiné par la Chambre des députés iraqienne.

L'Équipe d'enquêteurs a accéléré ses activités d'investigation, en dépit d'obstacles importants liés à la COVID-19. Elle a obtenu auprès de diverses autorités iraqiennes un large éventail de documents administratifs internes de l'EIIL, qui, analysés et traités dans un seul et même répertoire, donnent une vue d'ensemble des principaux responsables de certains crimes commis par l'EIIL. Elle a poursuivi ses entretiens avec des témoins et des personnes rescapées dans le respect des protocoles liés à la COVID-19, notamment par visioconférence. Elle a également conçu *Shuhud*, une plateforme numérique permettant aux témoins et aux personnes rescapées de soumettre à distance, de manière sécurisée et confidentielle, des informations sur les crimes commis par l'EIIL.

L'Équipe d'enquêteurs a continué de participer aux fouilles de charniers en Iraq. Les travaux ont repris en octobre sur deux nouveaux sites, après la suspension des activités en début d'année en raison des restrictions aux déplacements liées à la COVID-19. La mise en place d'une stratégie commune relative aux fouilles de charniers avec le Gouvernement iraqien a permis de développer ce domaine d'activité. Parallèlement, l'Équipe a élargi l'assistance fournie aux autorités iraqiennes en matière de protection et de soutien des témoins, en mettant l'accent sur l'aide psychosociale apportées aux personnes rescapées et aux membres de leur famille pendant les fouilles.

En collaborant avec les chefs religieux iraqiens, dans l'esprit de la déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de Daech, et en établissant un forum de dialogue avec les organisations non gouvernementales, l'Équipe d'enquêteurs a

cherché à tirer pleinement parti des connaissances et des réseaux communautaires des organisations non gouvernementales et des autorités religieuses aux fins de l'exécution de son mandat. Grâce à de généreuses contributions financières versées par plusieurs États Membres, elle a pu élargir ses axes d'investigation de manière à tenir compte de l'ensemble des communautés touchées par les crimes commis par l'EIL en Iraq.

L'Équipe d'enquêteurs a avancé dans la collecte de preuves, ce qui lui a permis de perfectionner sa stratégie en se concentrant sur trois types de démarches complémentaires : l'élaboration de documents d'information thématiques ; la constitution de dossiers en vue de l'engagement de poursuites contre des individus ; la fourniture d'un appui rapide et ciblé aux procédures nationales en cours. En exploitant collectivement ces outils, elle dispose désormais d'un cadre renforcé qui lui permettra d'accompagner les démarches d'établissement des responsabilités au niveau national, jusqu'à l'achèvement de son mandat.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Orientation stratégique et structure de l'Équipe d'enquêteurs	5
A. État des enquêtes	5
B. Vision stratégique : structurer les résultats pour favoriser l'ouverture de procédures pénales	8
C. Composition de l'Équipe d'enquêteurs et installations à sa disposition	11
III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve	12
A. Collecte de preuves documentaires, testimoniales et numériques	12
B. Fouilles de charniers	13
C. Stockage, analyse et gestion des éléments de preuve	15
IV. Établissement des responsabilités en collaboration avec les acteurs nationaux	16
A. Établissement d'un fondement juridique pour juger les crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant en tant que crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide en Iraq	16
B. Dialogue et coopération avec le Gouvernement iraquien	16
C. Renforcement des capacités des autorités iraquiennes	17
D. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne	18
V. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs	19
A. Dialogue avec les États Membres et appui aux procédures en cours au niveau national	19
B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies	20
C. Coopération avec d'autres entités	21
VI. Promotion de l'application du principe de responsabilité au niveau mondial	21
VII. Financement et ressources	22
VIII. Perspectives pour l'Équipe d'enquêteurs : priorités et difficultés	23
IX. Conclusion	23

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité trouvera ci-après le cinquième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

2. Durant la période à l'examen, l'Équipe d'enquêteurs a poursuivi ses investigations conformément à son mandat, qui consiste à appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également connu sous le nom de Daech) à rendre compte d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Elle a mené ses travaux conformément aux dispositions de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et au mandat relatif à ses activités en Iraq ([S/2018/118](#), annexe), tel qu'approuvé par le Conseil le 13 février 2018. Conformément au paragraphe 3 de la résolution [2379 \(2017\)](#), le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe a également continué de collaborer étroitement avec les groupes de personnes rescapées, les autorités nationales, les acteurs religieux et les organisations non gouvernementales afin d'encourager dans le monde entier le lancement de poursuites pour les crimes commis par l'EIL et de travailler aux côtés des survivants pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que l'EIL réponde de ses actes.

3. Le 18 septembre 2020, à la demande du Gouvernement iraquien, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité, dans sa résolution [2544 \(2020\)](#), de prolonger le mandat de l'Équipe d'enquêteurs, renouvelant son soutien au partenariat unique que les autorités nationales, la communauté internationale et les populations touchées ont noué en vue d'amener l'EIL à répondre de ses actes.

4. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a adopté des solutions novatrices face aux sérieuses difficultés que continue de poser la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les activités d'enquête sur le terrain et les contacts externes avec les principaux partenaires nationaux ayant été limités en raison des restrictions aux déplacements, elle a trouvé de nouveaux moyens de recueillir des preuves et de faire en sorte que les témoins les plus vulnérables soient entendus. Elle a pu mener ces activités en tirant parti de son partenariat étroit avec les autorités iraqiennes et en exploitant des outils technologiques sophistiqués. La formation d'un nouveau Gouvernement en Iraq, en août 2020, lui a ouvert de nouvelles possibilités de renforcer sa coopération avec les principales autorités nationales.

5. Le présent rapport décrit les progrès que l'Équipe d'enquêteurs a continué d'accomplir et les principales difficultés auxquelles elle a dû faire face. En outre, à l'aune des avancées majeures enregistrées en Iraq et dans d'autres États Membres en ce qui concerne les poursuites susceptibles d'être engagées contre des membres de l'EIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide, il présente la stratégie renouvelée de l'Équipe, qui vise à apporter un soutien ciblé et efficace aux procédures menées au niveau national.

II. Orientation stratégique et structure de l'Équipe d'enquêteurs

A. État des enquêtes

6. Deux ans après avoir entamé ses activités en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs a approfondi et diversifié ses axes d'investigation sur les crimes commis par l'EIL. Elle a constitué une base de données probantes qu'il est désormais possible d'exploiter en vue d'améliorer considérablement les démarches d'établissement des

responsabilités engagées à l'échelon national. Tirant parti de ses relations privilégiées avec les groupes de personnes rescapées et les autorités nationales, elle fait passer un nombre croissant de ses enquêtes prioritaires à la phase de consolidation des preuves et d'analyse juridique. Six groupes d'enquête sur le terrain sont désormais en place. Plusieurs autres groupes thématiques spécialisés dans les crimes fondés sur le genre, les crimes ciblant ou touchant les enfants, la protection des témoins, la criminalistique et la surveillance financière viennent appuyer les activités d'investigation de l'Équipe.

Avancement des enquêtes prioritaires initiales

7. En ce qui concerne ses enquêtes sur les attaques menées contre la communauté yézidie à Sinjar et ailleurs en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs est en train de mettre au point ses axes d'investigation sur les crimes commis dans le village de Kojo et les massacres connexes perpétrés à Solagh, dans le sud du district de Sinjar. Il s'agit notamment d'achever les fouilles à Kojo et à l'institut de Solagh, ainsi que d'identifier les principaux membres de l'EIIL qui sont responsables de ces attaques et d'établir leurs profils. Pendant la période considérée, l'Équipe a recueilli des déclarations auprès de témoins essentiels ainsi que des documents internes clefs de l'EIIL qui lui ont été d'une grande utilité pour mieux comprendre la structure de commandement effective de l'EIIL dans le contexte de ces attaques, en particulier en ce qui concerne les unités de l'EIIL basées à Qaïrouan, à Baaj et à Tell Afar. Par ailleurs, elle a recensé un certain nombre d'autres sites appartenant au patrimoine culturel yézidi qui ont été détruits par l'EIIL et elle poursuit ses enquêtes sur les unités et les individus qui sont responsables de ces actes.

8. Dans les mois à venir, l'Équipe d'enquêteurs fera porter ses activités d'investigation sur d'autres endroits situés dans le sud du district de Sinjar, y compris les lieux des crimes commis à Hardan, Sinouni et Khana Sor et dans les environs de ces localités, ainsi que les crimes commis contre la population yézidie qui fuyait en direction du mont Sinjar. Elle a déterminé que le siège du mont Sinjar par l'EIIL constituait une priorité d'enquête particulière au vu du grand nombre de Yézidis morts au cours de ces attaques, dont beaucoup seraient des enfants. Elle accordera également une attention soutenue aux meurtres et aux enlèvements de membres de la communauté yézidie survenus dans le nord du district de Sinjar.

9. Pendant la période considérée, l'enquête sur les massacres de cadets non armés et de personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit perpétrés en juin 2014 a considérablement progressé. L'Équipe d'enquêteurs a avancé dans la qualification juridique des crimes concernés, s'aidant de l'analyse technique approfondie de vidéos de massacres perpétrés par l'EIIL qui a été réalisée par le Groupe de la criminalistique. Elle a également tiré parti de sa coopération étroite et continue avec la commission judiciaire nationale créée pour enquêter sur ces crimes, laquelle a fourni plusieurs centaines de rapports médico-légaux sur l'identification des restes des victimes. Elle s'efforcera d'achever les premiers travaux relatifs à ce domaine d'enquête prioritaire au cours de la période à venir.

10. En juin 2020, le groupe d'enquête sur le terrain chargé des crimes commis par l'EIIL dans la région de Mossoul entre 2014 et 2016 a ouvert un nouvel axe d'investigation sur les massacres de détenus majoritairement chiites qui ont été perpétrés dans l'enceinte de la prison de Badouch en juin 2014. L'enquête porte également sur la phase de planification et de préparation qui a précédé l'attaque ainsi que sur les activités menées par l'EIIL à Badouch et dans les zones environnantes après le massacre. Dans un premier temps, il s'agit essentiellement d'interroger les témoins directs, les personnes rescapées, les familles des victimes et les représentants locaux. Grâce à sa coopération avec le Ministère de la justice, l'Équipe d'enquêteurs

a récemment pu consulter bon nombre de déclarations que des témoins avaient faites par le passé. Dans les prochains mois, les activités de collecte de preuves consisteront essentiellement à mener des entretiens avec des personnes rescapées et des témoins clefs, ainsi qu'à effectuer une analyse approfondie des lieux de crime sur les sites de charniers.

Diversification des axes d'investigation : nouvelles priorités

11. Les travaux relatifs à de nouveaux axes d'investigation portant sur les crimes perpétrés contre les populations kaka'i, shabak et chiite turkmène ont largement progressé. Dans une première phase, l'Équipe d'enquêteurs s'est employée à collaborer étroitement avec les représentants locaux, les chefs religieux, les moukhtars de villages, les universitaires et les dirigeants de la société civile. En s'appuyant sur ses échanges directs avec ces partenaires, elle s'est d'abord concentrée sur les allégations de destruction systématique du patrimoine culturel, des habitations et d'autres biens, de pillage, d'enlèvements de masse, d'assassinats ciblés de civils et de déplacements forcés. En matière de collecte de preuves, elle a d'abord donné la priorité à l'analyse médico-légale du charnier d'Alou Antar et à l'acquisition de matériel numérique permettant d'identifier les principaux responsables des crimes commis contre ces populations.

12. Au cours des six derniers mois, l'Équipe d'enquêteurs a établi des axes d'investigation approfondis concernant les crimes commis contre la communauté chrétienne en Iraq. En coopérant avec des organisations non gouvernementales compétentes, elle a pu recenser d'autres victimes et témoins potentiels et trouver des pistes sur plusieurs membres de l'EIIL susceptibles d'être responsables de ces crimes. Les preuves photographiques obtenues auprès de témoins, qui montraient des lieux de culte endommagés ou détruits, et les témoignages sur les conséquences de ces actes, ont également permis d'orienter les activités d'enquête. Dans les mois à venir, l'Équipe s'efforcera de recueillir des éléments de preuve concernant les violences sexuelles et fondées sur le genre et les crimes commis contre les enfants qui ont visé les communautés chrétiennes.

13. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs s'est également employée à réunir du personnel essentiel en vue de la création d'un nouveau groupe d'enquête sur le terrain chargé des crimes commis contre la communauté sunnite en Iraq.

14. L'Équipe d'enquêteurs est reconnaissante au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis d'Amérique de leurs généreuses contributions financières, qui ont permis d'appuyer les travaux portant sur ces nouveaux axes d'investigation.

Groupes thématiques spécialisés : mutualiser les compétences pour traiter les principaux aspects des enquêtes

15. Le Groupe sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et sur les crimes contre les enfants continue de collaborer activement avec les victimes et les témoins de tels crimes. Récemment, il a mené des entretiens, selon une approche centrée sur les personnes rescapées, qui lui ont permis d'approfondir les enquêtes ouvertes dans ce domaine et d'identifier d'autres membres de l'EIIL soupçonnés d'être les auteurs de crimes liés à l'esclavage sexuel. Durant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a également poursuivi ses travaux sur les fondements idéologiques et les stratégies qui poussent l'EIIL à commettre de tels crimes. Les fonds extrabudgétaires versés par les Émirats arabes unis ont permis de développer ces activités.

16. Dans les mois à venir, l'Équipe d'enquêteurs cherchera à collaborer davantage avec la communauté des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et

queers en Iraq, en s'appuyant sur les relations qu'elle entretient d'ores et déjà avec les organisations non gouvernementales compétentes. Elle espère que ces partenariats encourageront les témoins de crimes visant cette communauté ou les personnes rescapées vulnérables à lui livrer leurs récits.

17. Grâce aux contributions extrabudgétaires de l'Allemagne, le Groupe de surveillance financière a continué de contribuer aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs pour ce qui est des aspects financiers des crimes relevant de son mandat. À cette fin, il a collaboré avec un certain nombre de partenaires iraqiens et internationaux pour rassembler des preuves, notamment des empreintes numériques en ligne d'intermédiaires financiers, des dossiers fournis par des pays et entités partenaires, certaines données de transaction provenant d'institutions financières et des informations recueillies lors d'entretiens avec des experts. À l'avenir, l'Équipe se penchera en priorité sur certains dirigeants de l'EIIL soupçonnés d'avoir contribué aux principales opérations financières de leur organisation.

18. Dans la droite ligne de ses priorités stratégiques, l'Équipe d'enquêteurs est en train de mettre en place un groupe spécialisé d'enquête sur les détenus. Composé de membres du personnel existant, dont des psychologues cliniciens, des juristes, des enquêteurs et des analystes, ce groupe sera responsable de la planification d'entretiens avec des membres de l'EIIL placés en détention et de la mise à disposition de compétences à cette fin.

19. Les activités spécifiques entreprises par l'Équipe d'enquêteurs en vue de la collecte, du stockage et de la préservation des éléments de preuve sont présentées plus en détail dans la section III.

B. Vision stratégique : structurer les résultats pour favoriser l'ouverture de procédures pénales

20. Plus ses activités d'investigation progressent, plus l'Équipe d'enquêteurs veille à ce que les preuves recueillies et conservées par ses soins soient exploitables, à terme, dans le cadre de procédures engagées devant les juridictions nationales.

21. Conformément à cette orientation renouvelée, l'Équipe d'enquêteurs a structuré son flux de travail de manière à obtenir des résultats dans les trois volets d'action complémentaires suivants : a) élaboration de documents thématiques et généraux sur les grands domaines d'enquête prioritaires, dans lesquels l'Équipe décrit, explique et analyse les éléments de preuve recueillis et propose une qualification juridique des infractions qu'ils mettent au jour ; b) constitution de dossiers sur des individus que l'Équipe soupçonne d'être responsables de ces crimes ; c) fourniture d'un appui ciblé en réponse aux demandes des autorités nationales. Par la mise en œuvre coordonnée de ces trois volets, l'Équipe entend faire en sorte que ses travaux présentent la plus grande utilité possible pour les procédures nationales en cours et établir un cadre bien défini pour l'allocation des ressources jusqu'à l'achèvement de son mandat.

Documents d'information : preuves et qualification juridique des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant

22. L'Équipe d'enquêteurs s'emploie actuellement à élaborer des documents d'information sur chacun des domaines d'enquête prioritaires décrits plus haut. Ces documents comporteront une présentation des faits et des actes visés, ainsi qu'une qualification juridique des crimes attribués à l'EIIL dans le domaine d'enquête en question. La présentation sera étayée par des références à des preuves spécifiques et sera semblable dans sa forme à un mémoire préliminaire, fréquemment établi dans le

cadre de procès portant sur des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide.

23. Les documents d'information traiteront également des conditions préalables à l'application du droit pénal international, à savoir l'existence d'une attaque généralisée et systématique contre une population civile, dans le cas de crimes contre l'humanité, ou l'existence d'un conflit armé, dans le cas de crimes de guerre. S'appuyant sur l'ensemble des preuves testimoniales, documentaires, numériques et scientifiques qu'elle a recueillies jusqu'à présent, l'Équipe d'enquêteurs décrira la façon dont elle exploite ces données pour définir les éléments qui sous-tendent les crimes relevant de son mandat.

24. Par cet aspect de son travail, l'Équipe d'enquêteurs entend consolider le fondement sur lequel les autorités nationales peuvent s'appuyer pour examiner les preuves dont elles disposent et pour démontrer l'existence d'éléments constitutifs de crimes internationaux dans leur domaine d'enquête. En évaluant les éléments de preuve existants, notamment à l'aide des documents élaborés par l'Équipe, les autorités nationales renforceront leur capacité d'inculper des individus suspectés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes génocide relevant de leur compétence.

25. À l'heure actuelle, les documents d'information les plus aboutis sont ceux portant sur les attaques menées par l'EIIL contre la communauté yézidie, à commencer par les actes commis en août 2014 dans le district de Sinjar, et sur le massacre des cadets de l'armée de l'air iraquienne non armés et du personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit, en juin 2014. L'Équipe d'enquêteurs a prévu d'achever ces deux documents au premier semestre de 2021.

26. Par la suite, l'Équipe d'enquêteurs rédigera des documents d'information sur ses nouvelles priorités d'investigation, dont les crimes commis contre les communautés chrétiennes, kaka'i, shabak, sunnites et chiites turkmènes en Iraq. Elle en élaborera un autre sur les éléments constitutifs des crimes liés à l'enquête qu'elle mène à Mossoul, en accordant une attention particulière aux crimes commis par l'EIIL à la prison de Badouch. Ce document servira de base à l'approfondissement des enquêtes sur d'autres crimes que l'EIIL a commis ou prévu de commettre à Mossoul. L'Équipe envisage aussi de rédiger un document thématique transversal sur les crimes fondés sur le genre et les crimes contre les enfants.

27. D'ici la fin de 2021, les autorités nationales devraient avoir accès à quatre documents d'information, si elles en font la demande. L'Équipe d'enquêteurs continuera d' étoffer les documents au fur et à mesure qu'elle recueillera de nouvelles preuves et elle rédigera une synthèse de chacun d'entre eux à l'intention du public.

Dossiers individuels : établir un lien entre les membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant et les crimes commis

28. En plus d'élaborer des documents d'information traitant des fondements contextuels des crimes faisant l'objet d'une investigation, l'Équipe d'enquêteurs a constitué un grand nombre de dossiers qui énumèrent les preuves permettant d'établir un lien entre des membres donnés de l'EIIL et les crimes décrits dans ces documents.

29. Dans les dossiers, l'Équipe d'enquêteurs décrit les types de responsabilité dont un individu peut être suspecté au regard du droit pénal international, y compris la responsabilité des supérieurs hiérarchiques, ainsi que les preuves à l'appui qu'elle a recueillies.

30. Conformément à son mandat, lorsqu'elle élabore ces dossiers, l'Équipe d'enquêteurs se concentre sur les principaux responsables des crimes commis par

l'EIIL en Iraq, notamment les chefs régionaux ou chefs de rang intermédiaire et les individus qui ont commandé et commis ces actes. La plupart des dossiers actuellement ouverts se rapportent aux enquêtes sur les crimes commis par l'EIIL à Sinjar et à Tikrit et dans leurs environs, ce qui cadre avec l'avancement des investigations.

31. L'Équipe d'enquêteurs incorpore en priorité dans ces dossiers des preuves susceptibles de combler les lacunes des processus nationaux d'établissement des responsabilités. Il s'agit notamment de preuves testimoniales et documentaires livrées par des témoins qui ne s'étaient pas fait connaître auparavant, de preuves numériques extraites d'appareils électroniques utilisés par l'EIIL, de relevés de données d'appel et de données mobiles, de preuves scientifiques recueillies lors de fouilles de charniers effectuées en coopération avec les autorités de l'Iraq et de la Région du Kurdistan, ainsi que des résultats d'analyse associés. L'Équipe a recueilli des informations figurant dans des documents administratifs internes de l'EIIL, qui se sont révélées particulièrement importantes pour la constitution d'un certain nombre de dossiers.

32. En élaborant ces dossiers et en les associant aux documents d'information contextuels, l'Équipe d'enquêteurs entend établir une base solide et autonome qui permettra d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL au niveau national.

33. Dans le cadre de ce travail indépendant de constitution de dossiers, et comme indiqué plus en détail dans la section IV, l'Équipe d'enquêteurs a conclu un accord avec le Conseil supérieur de la magistrature d'Iraq en vue d'élaborer des dossiers conjoints avec les juges d'instruction irakiens. Cette disposition a été prise en prévision de l'établissement, au niveau national, d'un fondement juridique permettant de juger les crimes commis par l'EIIL en tant que crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Les premiers dossiers relevant de cet accord devraient être achevés au second semestre de 2021.

Appui ciblé : répondre aux demandes d'assistance dans le cadre de procédures en cours

34. Pendant la période considérée, des démarches concertées ont été lancées en faveur de l'adoption d'une législation nationale qui servirait de base pour engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Des informations supplémentaires sur la question figurent dans la section IV.

35. Parallèlement, un nombre croissant d'États affichent leur volonté et leur capacité d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour des crimes internationaux, comme en témoignent les procédures ouvertes récemment dans plusieurs États Membres européens.

36. Grâce à ces avancées positives, l'Équipe d'enquêteurs a davantage de possibilités d'offrir un appui aux procédures en cours. Comme décrit plus en détail dans la section V, elle a renforcé les formes d'assistance qu'elle est en mesure de fournir et qui consistent notamment à comparer des éléments de preuve détenus par les autorités nationales avec ceux qu'elle possède, à recenser et à interroger les témoins et les personnes rescapées à même de fournir des informations utiles dans le cadre des enquêtes menées par les autorités nationales, ainsi qu'à poursuivre la collecte ciblée de preuves pertinentes, en consultation avec les autorités nationales.

37. Afin de mieux cerner et saisir les occasions de fournir un appui aux enquêtes et aux poursuites engagées, l'Équipe d'enquêteurs a mis au point un système complet lui permettant de suivre les procès pénaux qui sont en cours au niveau national et qui présentent de l'intérêt pour ses travaux d'investigation. Elle assure également un suivi

intégral des requêtes précédentes afin de pouvoir collaborer en amont avec les autorités nationales lorsque de nouvelles preuves pertinentes sont recueillies.

38. Comme indiqué dans la section III, en plus d'avoir mis en œuvre les trois principaux volets d'action décrits plus haut, l'Équipe d'enquêteurs a continué d'alimenter ses archives et son lac de données probantes afin de stocker et de préserver le plus large éventail possible d'éléments, dans le respect des normes internationales. Ce faisant, elle entend constituer une ressource évolutive que les autorités iraqiennes et autres pourront exploiter dans le cadre de futures enquêtes sur les crimes commis par l'EIIL.

C. Composition de l'Équipe d'enquêteurs et installations à sa disposition

39. L'Équipe d'enquêteurs compte désormais 155 personnes au total, dont 134 fonctionnaires. Pour l'heure, les recrutements aux postes vacants sont gelés en raison de la situation financière de l'Organisation.

40. La représentation équilibrée des genres et la répartition géographique équitable demeurent des priorités. Actuellement, 46 % du personnel des services organiques et d'appui sont des femmes. Ces dernières sont équitablement représentées aux postes de haut niveau de l'Équipe d'enquêteurs. Tous les groupes régionaux de l'ONU restent représentés.

41. En consultation avec le Gouvernement iraquien, l'Équipe d'enquêteurs a accueilli de nouveaux experts nationaux en son sein au cours de la période considérée. En puisant dans les fonds extrabudgétaires et en pourvoyant les postes restants, elle prévoit de nommer huit autres experts nationaux durant la prochaine période.

Mise à disposition de services d'experts par les États Membres

42. L'Équipe d'enquêteurs apprécie le soutien des États Membres qui lui fournissent des services d'experts, conformément au paragraphe 14 de la résolution [2379 \(2017\)](#). À l'heure actuelle, les autorités nationales de l'Allemagne, de l'Arabie Saoudite, de l'Australie, de la Finlande, de la Jordanie et de la Suède mettent huit experts à sa disposition. Récemment, un certain nombre d'autres États ont confirmé leur intention de fournir du personnel à l'Équipe, notamment des experts renommés spécialisés dans les enquêtes sur les crimes contre le patrimoine culturel.

Locaux et installations à la disposition de l'Équipe d'enquêteurs

43. En septembre, après une longue interruption causée par la COVID-19, la construction d'un laboratoire de criminalistique a repris dans les locaux de l'Équipe d'enquêteurs à Bagdad. Dans cette installation, qui devrait être achevée en décembre, l'Équipe pourra procéder à un large éventail d'examens scientifiques, dont l'authentification de preuves vidéo et l'analyse de preuves numériques. Elle entend aussi s'en servir pour dispenser une formation spécialisée en matière de renforcement des capacités à des représentants des autorités iraqiennes.

44. Par ailleurs, l'Équipe d'enquêteurs a amélioré les installations en place dans son bureau de Dahouk, en optimisant l'infrastructure technologique utilisée pour mener des entretiens avec les témoins. D'autres membres du personnel ont été transférés dans les locaux de Dahouk pour y effectuer l'essentiel de leurs tâches, ce afin de faciliter l'accès aux principales populations touchées dans le nord de l'Iraq, d'harmoniser davantage les fonctions d'enquête et d'analyse de l'Équipe et, ainsi, d'accroître l'efficacité globale des activités d'investigation.

III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve

45. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a dû réduire le nombre d'activités d'investigation sur le terrain qu'elle menait en Iraq en raison des difficultés posées par la COVID-19. Néanmoins, ses relations avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux, couplées aux progrès techniques de ses travaux, lui ont permis d'étoffer sa base de preuves.

A. Collecte de preuves documentaires, testimoniales et numériques

46. L'Équipe d'enquêteurs a continué d'approfondir sa coopération avec les autorités nationales iraqiennes pour recueillir des preuves documentaires existantes, en veillant à orienter les activités de collecte de preuves sur le terrain de manière à combler les principales lacunes recensées dans ce domaine.

47. Le système judiciaire et le Ministère de la justice iraqiens restent des partenaires essentiels de l'Équipe d'enquêteurs, en ce qu'ils lui fournissent un large éventail de dossiers et de preuves qui présentent de l'intérêt pour ses domaines d'enquête prioritaires. L'Équipe continue d'apprécier l'aide obtenue de la part du Tribunal antiterroriste de Tellkeïf, à Mossoul. Pendant la période considérée, ce dernier lui a fait parvenir un grand nombre de déclarations de témoins et d'autres preuves documentaires utiles pour les enquêtes sur les hauts dirigeants de l'EIIL impliqués dans les crimes commis à Mossoul et à Sinjar. De même, le Tribunal de Karkh a procuré à l'Équipe un ensemble d'éléments pertinents, dont des dossiers et des documents vidéo, qui sont venus appuyer les travaux concernant les aspects financiers des crimes commis par l'EIIL, ainsi que les enquêtes portant sur les membres haut placés de l'EIIL qui se trouvent en détention. Dans le cadre de cette coopération, le Tribunal a offert une assistance substantielle à l'Équipe, en répondant aux requêtes complémentaires que cette dernière lui a adressées après avoir obtenu les éléments pertinents. Pour ce qui est des enquêtes menées par l'Équipe sur les attaques ciblées que l'EIIL a dirigées contre des membres du pouvoir judiciaire à Mossoul, le Conseil supérieur de la magistrature a également été d'une grande aide : il a fourni des dossiers présentant les résultats d'enquêtes antérieures relatives à de tels crimes, ainsi qu'une assistance générale aux membres de l'Équipe.

48. Comme indiqué dans la section IV, l'Équipe d'enquêteurs développe rapidement sa collaboration avec les autorités nationales iraqiennes en ce qui concerne la numérisation des preuves documentaires existantes et l'extraction scientifique de preuves numériques à partir d'appareils électroniques saisis auprès de l'EIIL.

49. Durant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs s'est félicitée de l'aide substantielle consentie par le Gouvernement de la Région du Kurdistan, en particulier par le Bureau du Coordonnateur des activités de sensibilisation à l'échelle internationale, qui lui a permis d'obtenir toute une série d'éléments de preuve en réponse à ses demandes d'information. Elle est particulièrement reconnaissante au Premier Ministre et au Président du Gouvernement de la Région du Kurdistan du soutien qu'ils lui ont apporté en veillant à ce que ses demandes d'information soient satisfaites.

50. En réponse à une demande d'information prioritaire relative aux axes d'investigation de l'Équipe d'enquêteurs à Sinjar, les autorités de la Région du Kurdistan, dont le Département de lutte antiterroriste du Conseil de sécurité de la Région, ont communiqué des rapports analytiques pertinents ainsi que des listes de détenus disponibles pour des entretiens. En outre, les autorités de la Région chargées

d'identifier et de secourir les personnes enlevées par l'EIIL ont livré un large éventail d'éléments de preuve, y compris des déclarations de témoins et des enregistrements audio d'entretiens.

51. L'innovation technologique est au cœur de l'une des principales avancées que l'Équipe d'enquêteurs a accomplie aux fins de ses activités de collecte de preuves pendant la période à l'examen. En effet, l'Équipe a mis sur pied une nouvelle plateforme numérique, nommée *Shuhud*, qui permet aux personnes rescapées et aux membres des communautés touchées de communiquer des preuves relatives aux crimes commis par l'EIIL. Après avoir donné leur consentement éclairé et répondu à des questions préalables, les utilisateurs de *Shuhud* peuvent soumettre des textes, des documents, des images ou des emplacements présumés de lieu de crimes perpétrés par l'EIIL, ainsi que de leurs coordonnées en vue d'un suivi ultérieur. Les informations ainsi livrées sont triées et examinées par les groupes d'enquête sur le terrain compétents.

52. L'obtention de déclarations auprès de personnes rescapées et de témoins de crimes commis par l'EIIL reste l'une des grandes priorités de l'Équipe d'enquêteurs. S'adaptant aux difficultés posées par la COVID-19, l'Équipe a rapidement adopté des consignes générales pour la conduite d'entretiens et d'évaluations à distance. Ces modalités ont fait leurs preuves et ont permis aux enquêteurs de poursuivre leur collaboration efficace avec les témoins et les personnes rescapées, notamment en recueillant des preuves testimoniales.

53. Lors de tous ses entretiens, l'Équipe d'enquêteurs a continué de se montrer attentive aux traumatismes subis. Elle s'est employée à créer des conditions dans lesquelles les témoins pouvaient livrer un récit aussi exhaustif que possible, tout en veillant à leur bien-être. À cet égard, le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins a élaboré des documents d'orientation et mis au point une formation interne pour que les enquêteurs soient mieux à même de dialoguer avec des témoins vulnérables dans le respect des pratiques exemplaires.

54. En s'appuyant sur les compétences des quatre psychologues cliniciens recrutés au sein de l'Équipe d'enquêteurs, le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins continue de procéder à un examen psychologique des personnes rescapées et des témoins en amont des entretiens. Il évalue également leur bien-être, fait un bilan avec eux après les entretiens et les oriente vers des prestataires locaux de services d'aide psychosociale dans le cadre de protocoles d'accord conclus avec ces entités. Les psychologues cliniciens ont également conseillé les enquêteurs et les ont aidés à adapter les techniques d'entretien de façon à répondre aux besoins particuliers de témoins traumatisés ou vulnérables. Appuyées par une contribution extrabudgétaire du Gouvernement des Pays-Bas, ces activités revêtent une importance particulière quand il s'agit d'interagir avec des populations peu sensibilisées aux problèmes de santé mentale, aux symptômes associés et aux conséquences des traumatismes.

B. Fouilles de charniers

55. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a continué de participer aux fouilles de charniers en Iraq. Malgré les restrictions associées à la COVID-19, un certain nombre d'étapes ont été franchies.

56. Fait important, l'Équipe d'enquêteurs a procédé à un examen complet des priorités en matière de fouilles, en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien et la Commission internationale pour les personnes disparues, ce qui a conduit à l'adoption d'une stratégie commune relative aux fouilles de charniers. Par

la suite, l'Équipe a participé à une série de réunions de planification conjointe animées par le comité établi par le Gouvernement pour assurer la coordination avec l'Équipe, qui ont débouché sur la désignation de sites de fouilles prioritaires communs, conformément au plan national relatif aux charniers et à la stratégie d'enquête de l'Équipe.

57. S'appuyant sur cette stratégie d'action commune, l'Équipe d'enquêteurs aide depuis peu les autorités iraqiennes et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à mener des activités d'archéologie judiciaire sur deux charniers situés dans le district de Sinjar et à recueillir des données sur les personnes disparues. Plus précisément, elle a coordonné la fourniture d'un appui sur un site situé à Solagh, connu sous le nom de « tombe des mères », qui contiendrait les dépouilles d'environ 80 femmes yézidiennes du village de Kojo, dont l'EIIL aurait jugé qu'elles avaient passé l'âge de procréer et qui ont été exécutées lors de massacres perpétrés en août 2014. Parallèlement, l'Équipe a participé aux fouilles menées sur un autre site situé dans le village de Kojo, après quoi les travaux d'excavation ont pris fin dans cette localité.

58. Tout au long des fouilles, les anthropologues légistes, les spécialistes en criminalistique et les enquêteurs de l'Équipe ont fourni des conseils et une assistance techniques aux autorités nationales, veillant à ce que les activités se déroulent dans le respect des normes internationales. L'Équipe a notamment proposé une aide pour le codage des sites, les études de surface, la préservation des lieux de crime, la bonne application des protocoles sur le terrain, l'établissement de formulaires relatifs à la collecte de preuves, ainsi que le classement et l'emballage des éléments de preuve. Elle a mené simultanément une campagne de collecte de données à Sinjar en vue d'identifier les victimes sur la base de leur ADN et de restituer les dépouilles qui étaient jusqu'alors anonymes aux plus proches parents.

59. En collaboration avec le comité national de coordination, l'Équipe d'enquêteurs a également travaillé sur une campagne de sensibilisation locale concernant les travaux de fouilles entamés à l'institut de Solagh et dans le village de Kojo, de concert avec les autorités nationales et la Commission internationale pour les personnes disparues. Elle s'est efforcée de garantir que ces démarches se déroulent dans le respect des pratiques religieuses et culturelles, tout en répondant aux besoins et aux souhaits des familles de victimes. Sur les sites, elle a notamment mis en œuvre un plan global de soutien psychosocial, en consultation avec l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations non gouvernementales, pour veiller à ce que les personnes rescapées et les populations touchées bénéficient de l'aide nécessaire pendant les travaux de fouilles.

60. Dans le cadre de la stratégie commune relative aux fouilles de charniers, l'Équipe d'enquêteurs a convenu d'entamer des fouilles dans deux autres lieux prioritaires situés dans le district de Mossoul, dès que les travaux d'analyse scientifique sur les sites du district de Sinjar seraient achevés. Des travaux d'excavation seront effectués sur un site situé à Zaghroutiyé, ainsi qu'à la prison de Badouch. Les préparatifs ont commencé en mars sur ces deux sites, puis ont été reportés en raison des restrictions aux déplacements liées à la COVID-19 en Iraq. Un dernier site à fouiller durant la première phase de la stratégie a été repéré dans la province d'Anbar, au nord de Ramadi.

61. Conformément à la stratégie relative aux fouilles de charniers, l'Équipe d'enquêteurs a également défini des priorités clefs concernant la prestation de services de renforcement des capacités et d'une assistance technique à la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et à la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé. Dans le cadre du programme, elle dispensera de nouveau une formation en présentiel sur l'utilisation des équipements répondant aux normes internationales qu'elle a déjà mis à la disposition des autorités iraqiennes,

notamment les scanners lasers tridimensionnels portables adaptés aux pratiques d'anthropologie judiciaire et d'examen médical.

62. Consciente qu'il est essentiel de remettre les dépouilles des victimes à leurs familles, l'Équipe d'enquêteurs a continué de collaborer avec les autorités iraqiennes en vue de la restitution des restes qui avaient été exhumés dans le village de Kojo. Le Conseiller spécial a souligné que la restitution et l'inhumation digne des dépouilles seront une priorité absolue dès lors que les mesures liées à la COVID-19 auront été assouplies et que les activités auront pleinement repris.

63. L'Équipe d'enquêteurs est reconnaissante aux États-Unis d'Amérique de leurs généreuses contributions financières, qui ont permis d'appuyer les activités décrites aux paragraphes 55 à 63.

C. Stockage, analyse et gestion des éléments de preuve

64. Au cours des six derniers mois, l'Équipe d'enquêteurs a pris une série de mesures pour améliorer sa stratégie et sa dotation en effectifs afin d'exploiter efficacement ses capacités de traitement des preuves. Ces mesures s'appuient sur la mise en place du système complet de gestion du cycle de vie des éléments de preuve et du logiciel e-discovery au cours de la période précédente.

65. À cet égard, l'Équipe d'enquêteurs a restructuré et élargi son bureau de gestion des preuves afin de traiter plus efficacement le nombre croissant d'éléments collectés, ce qui a notamment débouché sur la création d'une équipe spécialisée chargée de l'analyse préliminaire de toutes les preuves recueillies. Elle a en outre mis en place un plan avancé de conservation des preuves afin de réduire le délai entre le moment où les éléments sont recueillis et celui où ils sont disponibles pour examen.

66. L'Équipe d'enquêteurs continue de perfectionner son système de gestion du cycle de vie des éléments de preuve afin de mieux répondre aux besoins des enquêteurs et des analystes. Elle a amélioré ses méthodes de gestion des tâches d'investigation et a conçu de nouveaux outils pour traiter plus efficacement les demandes d'assistance qui lui sont adressées.

67. L'Équipe d'enquêteurs continue également de concevoir et d'exploiter de nouvelles technologies pour résoudre les difficultés liées à l'analyse de grands volumes de données électroniques et multimédia. Avec l'aide du Centre international de calcul des Nations Unies, et en coopération avec Microsoft dans le cadre des initiatives « Tech for Social Impact » et « Artificial Intelligence for Humanitarian Action », l'Équipe est en train d'élaborer une plateforme avancée d'analyse des preuves, qui puise dans les ressources de l'informatique en nuage pour mieux filtrer et traiter les données pertinentes. L'Équipe pourra ainsi exploiter de nouvelles fonctionnalités, telles que la détection et la reconnaissance des visages dans de grands volumes d'images et de vidéos, la traduction automatique de textes de l'arabe et du kurde vers l'anglais, l'indexation d'images et de vidéos, la reconnaissance vocale automatique de l'arabe et la conversion de la parole en texte, ainsi que la détection automatique et la catégorisation de contenus vidéo violents.

68. La plateforme devrait être opérationnelle avant la fin de 2020. Grâce à cet outil, les preuves seront disponibles plus rapidement pour examen et les membres de l'Équipe d'enquêteurs auront moins besoin de procéder à l'analyse manuelle de grands ensembles de fichiers.

IV. Établissement des responsabilités en collaboration avec les acteurs nationaux

69. La bonne exécution du mandat de l'Équipe d'enquêteurs continue de reposer sur un partenariat étroit avec les acteurs nationaux partout en Iraq. Au cours de la période considérée, l'Équipe a encore renforcé ses relations avec les autorités nationales, les chefs religieux, les organisations non gouvernementales et d'autres entités.

A. Établissement d'un fondement juridique pour juger les crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant en tant que crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide en Iraq

70. En octobre, la Chambre des députés iraquienne a officiellement commencé à examiner un projet de législation établissant un fondement juridique qui permettrait d'engager, en Iraq, des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Présenté à la Chambre des députés par le Président iraquien, ce projet prévoit aussi des modalités visant à ce que les preuves recueillies par l'Équipe d'enquêteurs puissent être utilisées dans le cadre de ces poursuites, conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité.

71. Après la première lecture du projet de législation à la Chambre, le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs s'est entretenu avec les principaux homologues nationaux, dont des dirigeants politiques, des membres de la Chambre et des représentants du pouvoir judiciaire, afin d'examiner dans quelle mesure l'initiative nationale permettrait d'amener les membres de l'EIIL à répondre de leurs crimes. Lors des discussions, l'accent a été mis sur la manière dont cette législation pourrait répondre au souhait exprimé par de nombreuses personnes rescapées, à savoir que les crimes commis par l'EIIL soient traités dans le cadre juridique national, d'une façon qui tienne compte de la gravité des répercussions de ces actes sur les communautés touchées. Le Conseiller spécial a également échangé à cet égard avec de hauts responsables du Gouvernement de la Région du Kurdistan et l'Équipe a animé une session de suivi pour discuter du projet de législation.

B. Dialogue et coopération avec le Gouvernement iraquien

72. Si la pandémie de COVID-19 a profondément perturbé ses activités opérationnelles, l'Équipe d'enquêteurs a nettement renforcé sa coopération avec le Gouvernement iraquien pendant la période considérée. La consolidation du partenariat avec le comité national de coordination a permis de dégager un accord sur des cadres d'action stratégiques concernant un certain nombre d'activités essentielles, notamment les fouilles de charniers, la fourniture d'un appui aux autorités iraquiennes à l'égard des mesures de protection des témoins, ainsi que la mise en œuvre du grand projet de numérisation des éléments de preuve mené par l'Équipe.

73. Par ailleurs, l'Équipe d'enquêteurs continue de collaborer avec le comité pour faciliter le recrutement de nouveaux experts nationaux en son sein et pour établir les modalités de mise en commun des preuves avec les autorités iraquiennes compétentes, conformément à son mandat.

74. L'Équipe d'enquêteurs a franchi une étape importante en concluant un accord avec le Conseil supérieur de la magistrature. Cet accord a pour objet d'aider les juges d'instruction irakiens à constituer des dossiers qui permettront d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre

l'humanité et crimes de génocide. En prévision de l'adoption d'une législation nationale établissant un fondement juridique pour l'engagement de telles poursuites, l'Équipe formera et conseillera certains juges afin qu'ils soient à même d'alimenter des dossiers avec des éléments de preuve que les autorités iraqiennes détiennent d'ores et déjà. Elle a collaboré étroitement avec le Conseil supérieur de la magistrature pour sélectionner les juges qui participeraient au projet. Elle a conclu un accord similaire avec le Conseil de la magistrature de la Région du Kurdistan.

75. Lors des consultations préliminaires qu'elle a menées avec les juges sélectionnés pour le projet, l'Équipe d'enquêteurs a déjà repéré plusieurs dossiers méritant d'être étoffés, qui portaient sur les pratiques d'esclavage sexuel auxquelles l'EIIL s'est livré et sur les activités d'un haut dirigeant de l'EIIL actuellement détenu. L'Équipe est reconnaissante au Gouvernement du Danemark de l'aide financière qu'il a versée et qui a été indispensable à la fourniture d'une formation et d'autres formes d'assistance technique dans le cadre de l'initiative.

76. Comme indiqué dans la section III, l'Équipe d'enquêteurs a poursuivi sa coopération fructueuse avec les principaux départements et ministères du Gouvernement aux fins de l'exécution de son mandat.

77. Le Cabinet du Premier Ministre a également continué d'apporter une assistance opérationnelle cruciale à l'Équipe d'enquêteurs par l'intermédiaire du Centre national des opérations en fournissant un appui aux missions sur le terrain au cours de la période considérée, grâce à la coordination des moyens de sécurité pertinents. Cette assistance s'est révélée particulièrement utile, l'Équipe ayant dû adapter ses procédures pour tenir compte des réglementations nationales relatives à la pandémie de COVID-19.

78. Durant la période considérée, le Conseiller spécial a poursuivi ses échanges avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement iraquien afin de renforcer la coopération en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Équipe d'enquêteurs. Il a notamment tenu des réunions de haut niveau avec le Président, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la défense, le Ministre de la justice, le Ministre de l'intérieur, le Directeur du renseignement militaire du Ministère de la défense et le Commandant du service de lutte antiterroriste. Il remercie le Président de la Cour suprême et du Conseil supérieur de la magistrature pour ses recommandations et son soutien.

79. Le Conseiller spécial s'est également félicité d'avoir pu rencontrer à plusieurs reprises le Président, le Premier Ministre et le Ministre de l'intérieur de la Région du Kurdistan afin de discuter des activités de l'Équipe d'enquêteurs et de l'aide que cette dernière apporte aux autorités de la Région.

C. Renforcement des capacités des autorités iraqiennes

80. Comme expliqué tout au long du présent rapport, l'Équipe d'enquêteurs s'emploie sans relâche à partager ses connaissances avec les autorités iraqiennes et à leur fournir une assistance technique, conformément au paragraphe 39 de son mandat.

81. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a collaboré étroitement avec les autorités iraqiennes et les autorités de la Région du Kurdistan pour mettre en œuvre un grand projet visant à aider ces entités à archiver et à numériser les éléments de preuve concernant les crimes commis par l'EIIL, conformément aux normes internationales, ainsi qu'à extraire des données d'appareils électroniques utilisés par l'EIIL. Dans le cadre de ce projet, qui a bénéficié d'une contribution financière de l'Union européenne, l'Équipe d'enquêteurs prévoit de participer à

l'archivage et à la numérisation de plusieurs millions de documents et d'éléments numériques qui présentent un intérêt pour ses activités d'investigation.

82. Au cours de la période précédente, l'Équipe d'enquêteurs a exécuté avec succès un premier projet pilote avec la Direction du renseignement militaire, grâce auquel elle a pu concourir à la numérisation et à l'extraction de plus de 60 000 documents. La réussite de cet essai a permis de déployer le projet à plus vaste échelle. L'Équipe collabore actuellement avec plus d'une quinzaine d'entités en Iraq, y compris dans la Région du Kurdistan.

83. Des homologues clefs du système judiciaire, notamment les tribunaux de Karkh, de Roussafé et de Tellkeif, ont été invités à rejoindre le projet. L'Équipe d'enquêteurs collabore étroitement avec le Conseil de sécurité nationale et le comité national de coordination afin que les organismes de défense et de sécurité et d'autres organismes publics détenant des informations utiles sur les crimes commis par l'EIIL participent également au projet.

84. Les entités bénéficiaires ont rempli des questionnaires d'inventaire de leurs archives qui ont permis d'établir des plans détaillés de numérisation en prévision des visites d'évaluation *in situ* que l'Équipe d'enquêteurs entend effectuer dans un avenir proche. L'Équipe prévoit d'achever un certain nombre de ces évaluations en 2020 et d'installer des équipements essentiels dans les organismes gouvernementaux et les juridictions nationales concernés. Par ces démarches, elle espère améliorer considérablement les registres de preuves des principaux homologues nationaux et consolider la base qui pourrait mener à une centralisation des fonds de preuves en Iraq.

85. Par ailleurs, l'Équipe d'enquêteurs a continué de collaborer avec les autorités iraqiennes en vue de la création éventuelle d'une section spécialisée dans la protection des témoins et a préparé un séminaire de formation à l'intention des prestataires nationaux de services de soutien psychosocial et de santé mentale concernés, qui devrait se tenir avant la fin de l'année. L'Équipe est reconnaissante au comité national de coordination de son aide dans la mise en œuvre de ces initiatives.

86. Comme indiqué dans la section III, au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs est restée déterminée à former les représentants des autorités nationales chargées des fouilles de charniers, de sorte qu'ils mènent leurs travaux dans le respect des normes internationales.

87. En outre, l'Équipe d'enquêteurs a continué de faire connaître son mandat et ses activités auprès des principaux partenaires nationaux, notamment en organisant un séminaire, en octobre, à l'intention des procureurs et des fonctionnaires compétents du Gouvernement de la Région du Kurdistan.

D. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne

88. Pour s'assurer que ses travaux d'investigation s'appuient sur les connaissances et l'expérience de toutes les communautés touchées en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs a continué de donner la priorité aux échanges avec les acteurs religieux, les groupes de personnes rescapées, les organisations non gouvernementales et les dirigeants communautaires.

89. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a renforcé le cadre institutionnel régissant sa collaboration avec les organisations non gouvernementales nationales et leurs partenaires internationales en établissant un forum de dialogue avec ces entités.

90. Par l'intermédiaire de ce forum, l'Équipe d'enquêteurs s'appuiera sur ses échanges continus avec les organisations non gouvernementales iraqiennes et internationales pour aborder des domaines clefs dans lesquels la coopération pourrait servir à renforcer la mise en œuvre de son mandat. Après avoir tenu des réunions initiales avec une cinquantaine d'organisations non gouvernementales en juin 2020, elle a mené un processus de consultation par écrit. La structure initiale du forum, ses objectifs et les principes guidant ses travaux ont été adoptés en octobre.

91. La première réunion thématique du forum s'est tenue le 28 octobre 2020. Les participants se sont penchés sur la manière de donner aux membres des communautés et aux personnes rescapées de crimes commis par l'EIIL les moyens de participer aux démarches d'établissement des responsabilités. Un groupe de travail spécialisé a également été créé pour favoriser le dialogue entre l'Équipe d'enquêteurs et les organisations non gouvernementales iraqiennes sur les questions portant spécifiquement sur le contexte national.

92. S'appuyant sur la déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de Daech, document décisif adopté au cours de la période précédente, l'Équipe d'enquêteurs a continué d'approfondir sa collaboration avec les autorités religieuses iraqiennes. En juillet, plus de 150 acteurs et chefs religieux de premier plan ont approuvé la Déclaration lors d'une conférence virtuelle organisée conjointement par l'Équipe, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, et Religions for peace. Tous les signataires de la déclaration, ainsi que les chefs religieux d'un certain nombre d'autres États Membres, se sont penchés sur la manière dont les principes énoncés dans ce document pourraient être traduits en action en Iraq, et servir de plateforme pour soutenir toutes les personnes rescapées et combattre l'extrémisme violent, en tirant parti de l'influence morale des acteurs religieux.

93. Au cours de la période considérée, le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins a consolidé ses relations avec les principales entités non gouvernementales dans le domaine du soutien psychosocial. Il a donné la priorité à la mise en place de cadres de coopération pour garantir la fourniture de soins et de traitements spécialisés aux victimes vulnérables, en particulier celles qui ont subi des violences sexuelles liées aux conflits.

94. L'Équipe d'enquêteurs continue également d'apporter une assistance technique aux principaux partenaires dans les domaines de la protection des témoins et de la formation en matière psychosociale. À ce titre, elle a organisé des programmes de formation sur la santé mentale à l'intention de certaines organisations non gouvernementales nationales, qui portaient sur les traumatismes vicariants et les approches centrées sur les personnes rescapées.

V. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs

A. Dialogue avec les États Membres et appui aux procédures en cours au niveau national

95. Conformément à son mandat et à ses attributions, l'Équipe d'enquêteurs a continué de veiller à ce que ses travaux d'investigation et d'analyse soient ciblés et structurés afin de soutenir efficacement les procédures d'établissement des responsabilités en cours.

96. Comme indiqué tout au long du présent rapport, bon nombre de faits positifs se sont produits en ce qui concerne le déroulement des procédures en Iraq, notamment la mise en place d'activités conjointes de constitution des dossiers entre l'Équipe d'enquêteurs et les juges d'instruction concernés, ainsi que de mesures concertées

pour établir un fondement juridique national en vue de la poursuite des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

97. L'Équipe d'enquêteurs est parvenue également à renforcer son soutien aux autres autorités nationales en réponse aux demandes d'assistance, au moyen d'une vaste coopération avec les autorités irakiennes. À ce jour, huit États l'ont officiellement contactée au sujet d'un éventuel soutien à leurs procédures nationales en cours concernant des crimes commis par l'EIIL, tandis que plusieurs autres ont déclaré leur intention de demander une assistance dans un avenir proche.

98. Durant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a participé aux procédures d'établissement des responsabilités en apportant un soutien sous diverses formes, notamment en mettant davantage à profit son système de gestion du cycle de vie des éléments de preuve et son progiciel e-discovery, désormais pleinement établis. Ce cadre technique, associé à un fonds de preuve considérablement élargi, a permis à l'équipe de répertorier formellement des informations pertinentes pour un certain nombre d'investigations et de poursuites nationales en cours.

99. Au moyen d'une étroite coopération avec le système judiciaire et les autorités irakiennes et d'autres autorités nationales, l'Équipe d'enquêteurs a été en mesure de recenser une série de documents à l'appui des procédures nationales en cours dans des États Membres, notamment l'analyse de vastes bases de données du personnel de l'EIIL, extraites d'appareils numériques.

100. L'Équipe d'enquêteurs est également parvenue à fournir un soutien ciblé aux autorités nationales en recueillant des témoignages pertinents pour les procédures en cours. Cela a permis de d'identifier des personnes présentant un intérêt et de collecter des informations que l'équipe a pu comparer avec les éléments de preuve dont elle dispose.

B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies

101. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a continué de renforcer les modalités de coopération avec des partenaires bien établis dans le système des Nations Unies, tout en mettant en place de nouveaux moyens de collaboration.

102. En réponse aux contraintes opérationnelles imposées par la COVID-19, l'Équipe d'enquêteurs a travaillé en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) qui a joué un rôle de premier plan, concernant les mesures d'atténuation à l'échelle du pays, ce qui a permis à l'Équipe de maintenir une empreinte essentielle en Iraq, en veillant à la santé et à la sécurité de son personnel tout en poursuivant des activités de fouilles et d'investigation prioritaires. Elle souhaite remercier la MANUI et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, Jeanine Hennis-Plasschaert, de leur précieux soutien pendant la période considérée. Elle a également établi une collaboration efficace avec le Service de la lutte antimines en Iraq, ce qui a permis d'établir un fondement en vue du déminage conjoint et de l'évaluation des risques d'explosion dans le charnier d'Alou Antar (district de Tell Afar).

103. L'Équipe d'enquêteurs remercie également le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés d'avoir réagi favorablement à sa demande d'information sur un membre de haut rang de l'EIIL sur lequel elle menait une enquête.

104. Comme susmentionné, l'Équipe d'enquêteurs a également poursuivi sa collaboration fructueuse avec le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger en ce qui concerne l'attachement des autorités religieuses aux mesures prises conformément à la déclaration interconfessionnelle et elle s'est jointe dans ce cadre à l'Équipe spéciale interinstitutions sur la religion et le développement pendant la période considérée.

C. Coopération avec d'autres entités

105. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a également cherché à renforcer la participation à ses travaux d'instituts universitaires, d'entités du secteur privé et d'autres partenaires.

106. En ce qui concerne les instituts universitaires, l'Équipe d'enquêteurs s'est associée à l'Université de Dahouk pour faciliter la traduction en anglais d'une publication majeure sur les crimes commis contre les yézidis en Iraq. En plus de l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques sur le terrain, comme indiqué à la section VI, le Human Rights in Trauma Mental Health Program de l'Université de Stanford a apporté son soutien sous forme de rapports établis par des experts qui synthétisent les données disponibles sur les répercussions des crimes commis par l'EIIL sur la santé mentale des personnes touchées.

107. Durant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a également mis en place des programmes de formation à l'intention de son personnel au moyen d'accords de coopération avec Physicians for Human Rights et l'Institut des enquêtes criminelles internationales. Le cours de Physicians for Human Rights porte sur les meilleures pratiques en matière de documentation médico-légale et d'évaluation des preuves matérielles à la suite de crimes internationaux de violence sexuelle et fondés sur le genre, commis contre des femmes, des adolescents et des enfants. Le cours de l'Institut des enquêtes criminelles internationales est axé sur les compétences de base, dans le respect des normes internationales, des personnes chargées d'enquêter sur les atrocités de masse.

108. Par l'intermédiaire du Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins, l'Équipe d'enquêteurs prévoit également de renforcer son réseau de prestataires de services psychosociaux et médicaux au moyen de l'élaboration d'un outil de cartographie interactif offrant aux personnes rescapées des services de soutien actualisés, accessibles, confidentiels et tenant compte des questions de genre.

109. En vue de renforcer les contacts qu'elle entretient avec les autorités nationales compétentes, l'Équipe d'enquêteurs s'est vue accorder, pendant la période considérée, le statut d'associée au Réseau génocide de l'Union européenne, en vue des enquêtes et des poursuites concernant les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

VI. Promotion de l'application du principe de responsabilité au niveau mondial

110. Conformément au mandat qui lui a été confié en application du paragraphe 3 de la résolution [2379 \(2017\)](#), le Conseiller spécial a poursuivi son action visant à promouvoir, dans le monde entier, la responsabilité des crimes commis par l'EIIL et à travailler avec les personnes rescapées pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que l'EIIL réponde de ses actes.

111. Mettant à profit ses travaux en Iraq comme une source éventuelle de bonnes pratiques, l'Équipe d'enquêteurs parachève un guide de référence et un manuel de campagne, qui permettront de fournir des conseils pratiques aux enquêteurs s'occupant des personnes rescapées et des témoins vulnérables. Élaboré conjointement par une équipe multidisciplinaire du Human Rights in Trauma Health Program de l'Université de Stanford, le guide s'inspire des meilleures pratiques établies par l'Équipe grâce à son travail d'investigation sur le terrain, à une expérience internationale plus vaste et à des ouvrages universitaires faisant autorité, en vue d'éclairer et de renforcer une technique d'enquête qui tienne compte des traumatismes. Durant la prochaine période considérée, le Conseiller spécial compte organiser deux ateliers régionaux qui serviront de fondement à l'établissement d'un dialogue entre les principaux acteurs nationaux sur les questions abordées dans le manuel de campagne.

112. Comme indiqué à la section IV, le Conseiller spécial a facilité en juillet un dialogue mondial parmi les groupes confessionnels, se servant de la déclaration interreligieuse comme cadre pour débattre du rôle des chefs religieux et d'autres intervenants, concernant la promotion d'une application plus élargie du principe de responsabilité, sur les plans national et international, à la suite des crimes commis par l'EIIL (également connu sous le nom de Daech). Les participants ont insisté sur leur rejet commun des violences commises par l'EIIL et ont souligné le rôle important que jouent les groupes confessionnels dans le monde pour ce qui est d'aborder les séquelles de ces crimes et d'en empêcher de nouveaux.

VII. Financement et ressources

113. Conformément à la situation financière globale de l'Organisation et aux mesures mises en place pour régler les problèmes connexes qui se posent, l'Équipe d'enquêteurs a dû réduire ses dépenses opérationnelles durant la période considérée.

114. Bien que l'Équipe d'enquêteurs ait cherché à être innovante et dynamique dans sa réponse, le gel du recrutement et les autres restrictions rendues nécessaires se sont fait sentir avec acuité. Dans ces circonstances, les contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les principales activités spécialisées se sont révélées essentielles pour assurer la poursuite des activités d'enquête. L'Équipe remercie tous les États qui ont apporté un soutien extrabudgétaire à ses travaux au cours de la période considérée et précédemment.

115. À cet égard, comme indiqué à la section II, les États-Unis ont renforcé leur soutien financier à l'Équipe d'enquêteurs et fait une contribution importante pour appuyer les fouilles des charniers et retrouver les restes des victimes de l'EIIL en Iraq. Au moyen des projets soutenus par une contribution distincte des États-Unis, l'Équipe a également renforcé ses investigations sur les crimes commis contre les minorités en Iraq, tandis que les enquêtes sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et les crimes contre les enfants constituaient une priorité transversale. L'Équipe remercie les États-Unis de leur contribution au soutien de la mobilisation interconfessionnelle et de la collecte de preuves scientifiques.

116. Comme indiqué à la section II, l'Équipe d'enquêteurs remercie le Royaume-Uni du soutien fondamental qu'il lui apporte, notamment de sa contribution financière en faveur des enquêtes axées sur les minorités et de son aide vitale à l'élaboration de la plateforme numérique *Shuhud*. Comme susmentionné, le financement fourni par l'Union européenne a permis la mise en place d'un important projet de numérisation des preuves qui pourrait à la fois renforcer considérablement la capacité des autorités nationales et élargir le fonds de preuve de l'Équipe.

117. Durant la période considérée, l'Allemagne a également renouvelé son financement pour soutenir le travail du Groupe de surveillance financière, qui s'occupe des aspects financiers des crimes commis par l'EIIL et des réseaux financiers qui ont été utilisés pour soutenir la commission de crimes pendant ses années de campagne les plus intenses (2014-2016).

118. L'Équipe d'enquêteurs a également l'assurance de pouvoir bénéficier du savoir-faire des psychologues cliniciens internes des Pays-Bas, qui ont été un élément essentiel pour l'aider à respecter les normes internationales au cours de ses contacts avec les témoins et les personnes rescapées. Comme susmentionné, le soutien financier du Danemark a facilité la formation et le renforcement des capacités des juges d'instruction iraqiens. Les contributions des Émirats arabes unis ont aidé le Groupe sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et sur les crimes contre les enfants à continuer de renforcer ses travaux.

119. L'Équipe d'enquêteurs remercie également Microsoft Corporation de la contribution qu'elle a faite durant la période considérée en vue de renforcer sa capacité de traitement des données et de gestion des preuves. Elle a notamment mis à disposition un groupe d'ingénieurs programmeurs spécialisés pour l'aider à mettre en place un système complexe et interactif d'analyse des preuves intégrant des techniques de pointe dans le domaine de l'intelligence artificielle.

120. L'Équipe d'enquêteurs continue d'encourager les États et les organisations régionales et intergouvernementales à lui fournir des fonds, du matériel et des services pour l'aider à s'acquitter de son mandat, conformément au paragraphe 14 de la résolution 2379 (2017).

VIII. Perspectives pour l'Équipe d'enquêteurs : priorités et difficultés

121. Dans la concrétisation de sa vision stratégique renforcée, décrite à la section II du présent rapport, les principales priorités de l'Équipe d'enquêteurs durant les six prochains mois seront les suivantes :

a) Exécution du projet d'assistance technique avec les juges d'instruction iraqiens afin de constituer des dossiers permettant l'ouverture de poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide, commis par l'EIIL, devant les tribunaux nationaux en Iraq :

b) Parachèvement des résumés de jurisprudence, relatifs aux priorités initiales de l'Équipe d'enquêteurs, notamment les crimes commis contre les yézidis à Sinjar et les massacres perpétrés par l'EIIL à Tikrit en juin 2014 ;

c) Poursuite de l'exécution du grand projet de numérisation des preuves entrepris avec les autorités iraqiennes, au moyen duquel des millions de documents seront scannés et archivés conformément aux normes internationales.

122. L'Équipe d'enquêteurs continuera de mettre en œuvre ces priorités en étroite coopération avec le comité national de coordination et les principaux partenaires dans tout l'Iraq, notamment les groupes de rescapés, les communautés touchées et les chefs religieux.

IX. Conclusion

123. Comme indiqué dans le présent rapport, les six derniers mois ont été marqués à la fois par les problèmes multiples résultant de la pandémie de COVID-19 et par des

faits nouveaux positifs importants qui ont permis d'élargir les possibilités de soutien direct à l'action nationale de détermination des responsabilités.

124. La COVID-19 a eu d'importants effets et a influé sur les activités en cours, pendant la majeure partie de la période considérée, en raison de l'imposition de restrictions de voyage en Iraq. L'Équipe d'enquêteurs s'est efforcée de réagir de manière ciblée et innovante, en recourant à des solutions techniques et en donnant la priorité aux activités qui pouvaient être exécutées sans avoir à se déplacer inutilement. Au moyen d'une coopération étroite avec les autorités iraqiennes, elle poursuit actuellement un certain nombre d'activités prioritaires sur le terrain, notamment la reprise cruciale des fouilles des charniers et la restitution des restes des victimes à leurs familles.

125. En parallèle, le resserrement de la coopération avec les autorités nationales et les mesures délibérées prises par les partenaires iraqiens pour améliorer le cadre juridique national en Iraq ont permis de renforcer considérablement le fondement des poursuites qui pourront bientôt être engagées contre les membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide, dans le pays. Grâce à des initiatives de réforme législative nationale, conjuguées à l'aide apportée par l'Équipe aux autorités iraqiennes dans la préparation des dossiers et à la numérisation de vastes quantités de preuves, une voie s'est dégagée et permettra à l'Équipe d'achever son mandat avec succès.

126. L'Équipe d'enquêteurs envisage donc l'année 2021 avec un optimisme renouvelé. En cherchant à tirer parti des possibilités susmentionnées, elle continuera de s'appuyer sur son partenariat avec les personnes rescapées, les communautés touchées, les autorités nationales et la communauté internationale, afin que les responsables des crimes commis par l'EIIL répondent véritablement de leurs actes.
